

## FEDER- Prolongation exceptionnelle Dépôt des demandes d'aide au fret 2023/2024 : Nouveau délai jusqu'au 31 août 2025

Matinik, 27 jwen 2025

La date limite de dépôt des **demandes d'aide au fret 2023-2024 pour les dossiers Intrants Extrants** (Programme FEDER-FSE+ 2021-2027), initialement prévue le 30 juin 2025, est **prolongée jusqu'au 31 août 2025**.

Cette prolongation vise à garantir l'équité à l'accès de l'aide, en permettant aux entreprises confrontées aux surcoûts maritimes de rassembler les pièces justificatives liées au transport maritime auprès de professionnels tiers concernées.

Pour rappel, l'aide au Fret contribue à réduire les problématiques liées à l'insularité, en soutenant :

- L'importation de matières premières, produits intermédiaires et matières première secondaires entrant dans un cycle de production dont la production locale est inexistante ou insuffisante en provenance de l'Union européenne
- L'exportation de la production locale vers le marché européen

Les porteurs doivent déposer leur dossier complet sur la plateforme E-Synergie.

Pour toute information complémentaire, les entreprises sont invitées à consulter le site internet [europe-martinique.com](http://europe-martinique.com) ou contacter la Direction Orientation et Appui aux porteurs à l'adresse : [appui.europe@collectivitedemartinique.mq](mailto:appui.europe@collectivitedemartinique.mq)